

TITRES RESTAURANT

- ✓ Règles de Base
- ✓ Tarifs adhérents GHR 2026 et conditions d'accès

La seule organisation professionnelle de la restauration traditionnelle qui vous apporte tous les outils de prises à la décision et d'actions, tout en faisant bouger les lignes du titre-restaurant.

REGLES DE BASE

En tant que restaurateur, vous pouvez accepter les titres-restaurant dans votre établissement, sans autorisation administrative préalable.

Vous devez toutefois vous enregistrer auprès de la Commission Nationale des Titres-Restaurant (CNTR) afin :

- de justifier de votre statut de restaurateur ;
- de pouvoir demander un remboursement de vos titres papier ;
- de pouvoir accepter les Titres dématérialisés (sans code CNTR, les cartes dématérialisées ne sont pas acceptées dans vos TPE).

Simultanément à la délivrance de votre agrément, la CNTR informe toutes les sociétés émettrices de titres-restaurant que vous en êtes désormais enregistré et pouvez accepter les titres-restaurant.

Les sociétés émettrices de titres-restaurant prendront contact avec vous pour le paramétrage de vos outils de paiement et le remboursement des titres.

Pour plus d'informations [cliquez ici](#).

Plafond d'Utilisation du titre-restaurant : 25 €

Ce plafond est le même pour le papier et la carte (depuis 2014, il n'est plus question du nombre de titres papier).

Amplitude d'Horaire :

Le titre-restaurant est utilisable du lundi au samedi, sans restriction d'horaire.

Pour les dimanches et jours fériés, le salarié ne peut les utiliser que si son employeur a validé cette option selon certaines règles.

- ⇒ Vous pouvez limiter le montant et l'amplitude d'horaire de l'usage du titre-restaurant dans votre commerce par voie d'affichage à l'entrée et sur vos menus.
Malheureusement, il est impossible de paramétrer les TPE ce qui pourrait entraîner l'acceptation de titre-restaurant malgré cela.

Fin du titre-restaurant papier millésime 2025 :

Attention, la remise des titres papiers de millésime N-1 doit impérativement avoir lieu avant le dernier jour du mois de février de l'année N.

I. Les Titres restaurant papier

Depuis le 1^{er} mars 2023 la CRT (Centrale de Règlement des Titres) a disparu.

Le remboursement des titres restaurant papiers est désormais effectué directement par chacun des quatre émetteurs historiques : Pluxee (ex Sodexo), Edenred, Up et Bimpli/Swile (ex-Natixis).

1. Avant de déposer mes titres restaurant

Vous devrez tout d'abord effectuer une déclaration en ligne des titres que vous allez expédier.

Cela peut se faire sur n'importe quel site de l'un des émetteurs via votre espace personnel (une seule fois pour l'ensemble des titres déposés).

2. Comment déposer mes titres restaurant ?

Vous devez imprimer et joindre à votre envoi un bordereau de dépôt de vos titres restaurant.

Afin d'acheminer et d'assurer les titres restaurant, les émetteurs ont conclu des accords avec Chronopost et proposent des enveloppes « sécurisées » à commander via leur site (attention : service payant, consulter les conditions tarifaires de chaque émetteur).

Il est également possible d'opter pour le mode d'acheminement de votre choix mais nous tenons à attirer votre attention sur l'importance que l'envoi soit bien sécurisé et garanti, compte tenu de la valeur contenue dans le pli.

L'envoi par courrier recommandé est déconseillé dans la mesure où le prestataire ne retire pas à la poste les recommandés en « valeur déclarée » or les autres types de recommandés ne semblent pas apporter une garantie suffisante.

Les titres restaurant doivent être adressés à l'adresse unique suivante :

TCIDF – TTR – Centre de traitement
Bâtiment 4
240 rue de Rosny
93 100 Montreuil

3. Le remboursement des titres restaurant papier

Pour trois émetteurs (Edenred, Up et Pluxee), le remboursement se fera sous un délai moyen de 7 jours maximum à compter de la réception des titres, dans des conditions équivalentes au remboursement des cartes titre restaurant (titres restaurant dématérialisés).

Pour Bimpli/Swile, le remboursement se fera soit sous un délai moyen de 7 jours, soit de 21 jours (lent) selon votre choix préalable, et cela à compter de la réception des titres, dans des conditions équivalentes au remboursement des cartes titre restaurant (titres restaurant dématérialisés).

4. La facturation

Les factures et l'ensemble de vos documents seront uniquement disponibles sur chaque espace personnel de chacun des émetteurs. Malheureusement il est désormais nécessaire d'aller chercher vos factures sur chacun des sites des différents émetteurs.

A noter :

-Pour les établissements qui acceptaient les titres-restaurant papier avant le 1^{er} mars 2023, les numéros de comptes et codes CRT sont conservés.

-Si vous n'avez pas encore d'espace personnel (ou espace partenaire) sur les sites des émetteurs vous devez en créer un car vous en aurez besoin à différentes étapes (déclaration, facture...).

Nous vous communiquons les liens vers les sites des quatre émetteurs « historiques » pour vous connecter ou créer votre espace partenaire ainsi que les numéros de téléphone de leurs SAV respectifs :

- Pluxee: <https://commercants.pluxee.fr/home> - 0825 601 650 (service 0,18 € / min + prix appel vers la France métropolitaine)
- Edenred : <https://partenaire.edenred.fr/s/> - 01.74.31.86.00
- Groupe UP : <https://moncommerce.up.coop/login> - 0825 084 288 (0,20 € /min + prix appel)
- Bimpli/Swile : <https://affilie.bimpli.com/> - 0820 220 103
(Service 0.09€/min + prix appel) - <https://www.swile.co/fr-fr/merchants/meal-vouchers>

● Les frais d'envoi

Le fait qu'il n'y ait qu'une seule enveloppe, n'empêche pas chacun des émetteurs de facturer des frais d'envoi et de garantie.

Ces frais s'ajoutent aux commissions dues aux émetteurs (cf III-Tarifs page 8).

Voici le détail des frais d'envoi par émetteur¹.

Ticket Restaurant® (Edenred) :

Offre de transport avec garantie de remboursement : **1.55%** HT du montant des titres Edenred.

Lien vers l'ensemble des tarifs Edenred : [cliquer ici](#).

Chèque Pluxee Restaurant (Pluxee – ex Sodexo) :

Pack Chronopost + assurance : **1.8%** sur les titres Pluxee.

Lien vers l'ensemble des tarifs Pluxee : [cliquer ici](#).

Chèque déjeuner (UP) : Assurance Chronosur

Formule	Prix de vente unitaire HT
Jusqu'à 750 €	7,00 €
Jusqu'à 1 000 €	8,00 €
Jusqu'à 2 000 €	12,50 €
Jusqu'à 3 000 €	15,00 €
Jusqu'à 5 000 €	18,00 €
Jusqu'à 8 000 €	22,00 €
Jusqu'à 11 000 €	25,00 €

Frais d'envoi Chronopost facturés au prorata du nombre de titres UpDéjeuner présents dans la remise (6,50 €ht pour la Métropole).

Lien vers l'ensemble des tarifs UP et l'offre d'assurance disponible sur l'Espace Commerçants : [Cliquez ici](#).

Bimpli/Swile :

Participation aux frais de traitement en France métropolitaine :

0.02€ HT/titre + 0.16€ HT/remise.

+ Participation aux frais d'acheminement Chronopost en France métropolitaine : **5.15€ HT/expédition.**

Lien vers l'ensemble des tarifs Bimpli/Swile : [Cliquez ici](#).

¹ Attention des frais peuvent vous être facturés par les émetteurs en cas d'erreur dans la remise (bordereau ou cachet commercial absent, présence de titres autres que des titres restaurant...). Pour plus d'information, consulter les pages des émetteurs qui précisent l'ensemble des tarifs.

II. Les Titres restaurant dématérialisés

Depuis 2014 les titres restaurant peuvent être dématérialisés. Les différents émetteurs proposent donc leurs titres sous forme de carte ou d'application sur mobile ou montre connectée.

La Carte 1^{ère} génération : elle est adossée sur le réseau bancaire cela signifie que lors du paiement par titre dématérialisé, des frais bancaires s'ajoutent aux frais des émetteurs.

Le montant de ces frais dépend de la convention bancaire négociée par chaque restaurateur avec sa banque mais également de la typologie de carte choisie par l'émetteur qui décide ensuite de l'interchange.

Elle est reconnaissable par la présence du logo du réseau bancaire sur la carte (ex : Mastercard ou Visa).

- ⇒ Le remboursement est effectué sous une moyenne de 48h via le réseau bancaire classique (Mastercard ou Visa).
- ⇒ Les commissions additionnelles des émetteurs ne peuvent être demandées qu'ultérieurement par prélèvement.

Les télécollectes sont incluses avec les transactions CB.

La Carte 2^e génération, dite « Conecs » : elle est adossée sur le réseau Conecs, réseau créé par les quatre émetteurs historiques.

Le réseau Conecs permet de ne pas avoir de commissions bancaires supplémentaires (*pas de commission Visa ou Mastercard via votre banque, contrairement à la carte 1^{ère} génération*).

Elle est reconnaissable par la présence du logo Conecs sur la carte.

- ⇒ Le remboursement est effectué sous une moyenne de 7 jours via le réseau des émetteurs ; cumul du lundi au dimanche, payé le mardi ou mercredi suivant.
- ⇒ Les commissions sont prélevées immédiatement ; vous ne recevez que le solde.

Télécollectes dédiées aux transactions cartes via le réseau Conecs.

La Carte 3^e génération, dite « Hybride » : elle réunit la technologie de la 1^{ère} et de la 2^e génération de carte.

Si votre TPE a été mis à jour, vos transactions passeront en priorité via le réseau Conecs (2^e génération). En cas de soucis techniques, elles passeront via le réseau bancaire.

Les frais de la transaction seront liés à son mode de connexion (1^{ère} ou 2^e génération).

Elle est reconnaissable par la présence des deux logos sur la carte : celui du réseau bancaire et de Conecs.

⇒ **Pour les cartes 2e et 3e génération**, il est important de s'assurer que l'instanciation de **tous vos TPE** est bien à jour avec Conecs à la fois **sur la partie Contact et la partie sans Contact**. Si ce n'est pas le cas, contactez votre mainteneur de TPE.

Les Applications : sur mobile ou sur montre connectée, les applications des émetteurs se basent sur le réseau Apple Pay ou Samsung Pay ; de ce fait, les commissions sont similaires à celles de la carte 1^{ère} génération (frais bancaires + frais émetteurs).

Les émetteurs « historiques » proposent les 3 générations de cartes et les applications qui fonctionnent pour la plupart en sans-contact.

Les émetteurs « récents » proposent uniquement la carte 1^{ère} génération et les applications.

COMMISSION CARTE 1^{ère} GENERATION (ou APPLICATION) =

COMMISSION CARTE 2^{ème} GENERATION

+ COMMISSION BANCAIRE TPE

III. Les tarifs

○ Tarifs des émetteurs historiques

Il est à noter que depuis 2023, mis à part chez Bimpli, sur les titres papier le circuit 21 jours a été supprimé par les émetteurs.



➤ Commissions Titres papier

		Pack Express (3 à 4 jours)	Pack Standard (7 jours)
Chèque Pluxee Restaurant (Pluxee) 	Tarif public	4,95 %	4,50 %
	Tarif GHR A partir du 1^{er} mars 2026	4,75%	3,76 %

➤ Commissions cartes deuxième génération

Carte Restaurant Pluxee 	Tarif public	Commission d'apport d'affaires : 3,90% du volume Frais mensuels de service : - de 200€ de remise : 2,5€/mois 200 à – de 1500 € de remise : 4€/mois + de 1500 € de remise : 15€/mois + 0,08 € par transaction
	Tarif GHR A partir du 1^{er} mars 2026	Commission d'apport d'affaires : 3,30% du volume Frais mensuels de service : 2,5€/mois (Quel que soit le montant de remise) Exonération du coût à la transaction.

➤ **Commissions Titres papier**

	Tarif public	4.95 %
	Tarif GHR	3.61%

➤ **Commissions cartes deuxième génération**

	Tarif public	4.30% du volume (4% de frais d'accès et gestion des réseaux +0.30% de frais de service liés à l'interchange sur flux privatifs – Conecs-) + 0,06 € par transaction
	Tarif GHR	3,10 % du volume (2,96% + 0,14%) + 0,06 € par transaction



swile

➤ Commissions Titres papier

		Circuit Express (3 à 5 jours)		Circuit standard (7 jours)		Circuit lent (21 jours)	
		Sans assurance	Avec assurance	Sans assurance	Avec assurance	Sans assurance	Avec assurance
Bimpli 	Tarif public	4,50 %	5,25 %	4%	4,75 %	3 %	3,75 %
		+ 2€HT/mois d'abonnement					
	Tarif GHR	-					

➤ Commissions cartes deuxième génération

Bimpli /Swile 	Tarif public	3,85 % du volume
	Tarif GHR	3,15 % du volume



TICKET RESTAURANT CARTE ET PAPIER 	Tarif public	4,35 % (3.80% d'apport d'affaires + 0.55% de frais techniques) +1,10 € de frais de gestion hebdomadaire*
	Tarif GHR 2026	Restauration traditionnelle** : 3,13% + 1,10 € hebdomadaire* Restauration rapide** : 3,75% + 1,10 € hebdomadaire*

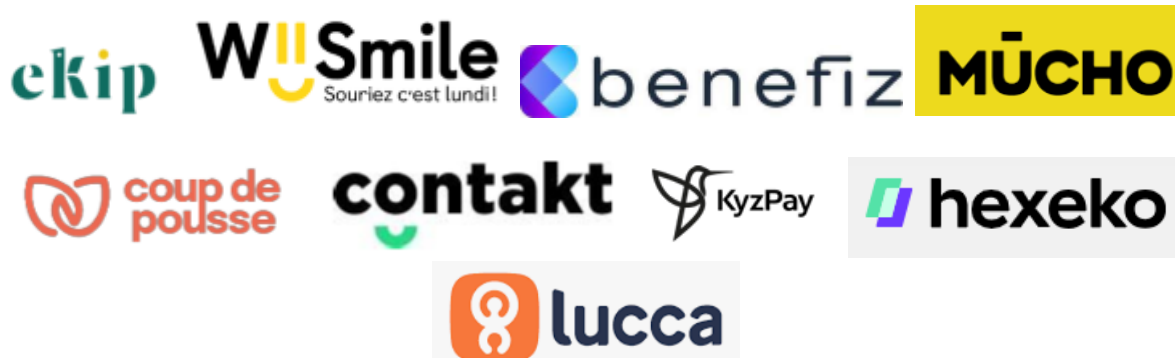
*uniquement les semaines où une facture est émise.

** Le code NAT de l'établissement faisant foi

Commissions des principaux nouveaux émetteurs :

	Resto flash	Worklife
Emetteur		
Tarifs Public 2026	1,95 % du volume	0%
Tarif adhérents GHR	1,85 % par transaction et 0% pour toute entreprise parrainée (demander les conditions)	0%

Qui sont les autres émetteurs de Titres-Restaurant :



IV. Conditions d'accès aux tarifs adhérents GHR sur les commissions 2026 pour les titres restaurant papiers et dématérialisés.

Afin de pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels, chaque établissement adhérent doit adresser par e-mail à chaque émetteur :

- Son attestation d'adhésion 2026 au GHR en cours de validité
- Son numéro d'agrément CNTR
- Son numéro d'affilié ou numéro CRT Service
- Son numéro SIRET
- Sa raison sociale
- Sa dénomination commerciale
- Son adresse
- Son numéro de téléphone
- Son adresse e-mail

A noter : Les tarifs ne sont pas rétroactifs, ils ne seront valables qu'à partir du moment où votre attestation d'adhésion aura été adressée aux émetteurs, avec un délai de traitement variable en fonction des émetteurs mais en moyenne de 7 jours.

Pour Edenred : tr-adherent-fr@edenred.com

Pour les adhérents GHR bénéficiant déjà de des tarifs préférentiels, une fonctionnalité a été développée dans l'Espace Partenaire Marchands Edenred. Il vous suffit de vous y connecter et d'y déposer votre justificatif d'adhésion GHR valable pour 2026.

Pour Pluxee : accords.syndicats.fr@pluxeegroup.com

Pour Upcoop : reseau.repas@up.coop

Pour Bimpli /Swile : ghr@swile.co

V. Astuces.

Dois-je obligatoirement accepter les titres-restaurant ?

Chaque restaurateur est libre d'accepter ou non les titres papier et/ou les titres dématérialisés.

Si vous ne souhaitez pas accepter les titres dématérialisés, vous avez la possibilité de vous faire « blacklister » chez les émetteurs afin de ne pas percevoir un règlement par carte par inadvertance sur votre TPE.

Il est également possible de refuser l'une ou l'autre des deux générations de cartes (par exemple, accepter la carte 2^{ème} génération et refuser la carte 1^{ère} génération).

Le service juridique du GHR reste à votre disposition pour vous assister aux coordonnées suivantes : 01.42.96.60.75 ou bien par e-mail : servicejuridique@ghr.fr